

PROCES-VERBAL du samedi 08 novembre 2025 Ancenis-Saint-Géréon

1. Ouverture de séance par M. Jérôme Clement, Directeur Général

Jérôme CLEMENT ouvre la séance.

2. Présentation de la stratégie de l'Engagement de la Ligue par Mme Laurence Charneau, Pilote du Pôle Engagement

La ligue des Pays de la Loire s'engage pour un football responsable. Notre sport est en effet un vecteur de valeurs, un espace où se joue, chaque semaine, l'apprentissage du collectif, du respect, et de la solidarité.

Et c'est ensemble que nous écrivons cette histoire.

Depuis 2021, la Ligue des Pays de la Loire agit à vos côtés pour transformer cette responsabilité sociétale en actes concrets. Parce que le lundi, nous voulons tous parler des buts, des victoires, mais surtout des belles histoires et du beau jeu.

Depuis octobre 2024, notre mandature place le Fairplay au cœur de nos priorités : des rencontres sereines, c'est la condition du beau jeu.

Ce plan d'action « Ensemble Soyons PRETS, Soyons FAIRPLAY » est le fruit du travail de plus de 30 élus, bénévoles, salariés et représentants de vos clubs. Merci à vous tous pour votre engagement.

Nos 4 axes d'action – Vos enjeux, nos priorités

Lutte contre les violences, inclusion, climat des rencontres, environnement... Ces enjeux sont les vôtres. Nos actions s'inscrivent dans la ligne de la Fédération, mais aussi dans vos réalités territoriales.

En voici quelques exemples concrets :

- Co-voiturage : Un levier pour jouer ensemble, pas une contrainte. Et vous êtes déjà souvent acteurs de solution adaptée à vos besoins, bravo
- Gestion de l'eau : Des gourdes déjà adoptées, par une majorité des clubs mais aussi un enjeu pour la préservation de nos terrains.
- Mixité et inclusion : Former pour que la passion prime sur les genres, et adapter notre pratique aux situations de handicap.
- Sensibilisation : Des modules pour lutter contre les violences et discriminations, avec des intervenants certifiés.

Ce sont vos actions. Et elles portent déjà leurs fruits : 95 % de vos rencontres incarnent le Fairplay.

Et vous pouvez compter sur notre aide, via nos services aux clubs et les appels à projet qui peuvent vous aider à financer ces actions clés.

Le climat des rencontres – Un engagement de tous

Ce climat apaisé, vous le créez chaque jour :

- Dirigeants : En formant arbitres et joueurs aux règles partagées.
- Bénévoles : Par votre accueil irremplaçable.
- Parents et éducateurs : En rappelant que le plaisir prime, sans renier la performance.

Alors, un des leviers qui nous paraît essentiel est d'être tous sur les mêmes bases. Et favoriser avant et après match un climat favorable au « vivre ensemble ».

Et pour cela, une étape clé : harmoniser nos pratiques avec un arbitrage des jeunes par les jeunes, identique partout et pour tous en districts et en ligue, des protocoles avant/après-match, et une boîte à outils accessible via QR code et sur notre site dans le Guide du Club : Ces dispositifs existent pour une raison simple : personne ne doit rester seul face à ces enjeux.

Des actions, issues de vos retours, simples et formatrices. Evidemment, changer n'est pas toujours facile, et aujourd'hui, votre rôle est essentiel pour rappeler à vos éducateurs, coachs, dirigeants que ce temps de protocole, n'est pas un temps perdu, c'est une clé pour se concentrer sur la rencontre avant match, et une clé pour aborder le

vestiaire, quel que soit le résultat final, en laissant la place au collectif et au Fairplay plutôt qu'à la frustration ou aux mots déplacés.

Certes tout ne se réglera pas en deux protocoles, mais si, ensemble, nous le tentons, nous le faisons, quel risque finalement, si ce n'est encore de vouloir valoriser le jeu, le collectif, plutôt que la sanction.

3. Mot de la Mairie d'Ancenis-Saint-Géréon, Mme Mireille LOIRAT, 1^{ère} Adjointe

Madame Mireille LOIRAT, 1^{ère} adjointe au Maire d'Ancenis-Saint-Géréon présente sa commune.

4. Mot du Président du RC Ancenis-Saint-Géréon, Eric ROBINEAU

Monsieur Eric ROBINEAU, Président du RC Ancenis-Saint-Géréon présente son club.

5. Allocution du Président, M. Didier ESOR

La séance qui a présidé le début de cette assemblée est le fruit de la réflexion d'une équipe d'élus et salariés dans le cadre du projet de la Ligue.

L'origine en revient à notre réunion des bureaux des 6 instances, Districts et Ligue, qui a abouti à la volonté de mettre la thématique du climat des rencontres au centre de notre projet, thématique qui était aussi au cœur du projet de mandature de chacun de mes Collègues. Nous nous sommes aussi fixés comme objectif de développer la mixité dans notre football aussi bien sur les terrains que dans les instances dirigeantes.

Vous le comprenez comme vous, nous avons au niveau de la Ligue un véritable projet que l'on doit décliner au fil de la mandature.

Le projet club, c'est la base. Je suis aujourd'hui, en tant que président de la Ligue, saisi ou alerté sur des difficultés de clubs historiques de notre territoire où manifestement l'absence de projet ou l'incohérence entre le projet associatif et le projet sportif amènent des clubs vers une situation de crise

C'est pour cela que nous avons axé toute notre volonté sur la thématique du projet Club au cours de cette Assemblée générale. Au-delà de l'analyse de votre propre structure, vous devez bien évidemment prendre en compte l'environnement avec 3 points essentiels. Certains diront que je me répète, mais je pense qu'ils sont importants.

- L'analyse de la démographie qui est véritablement liée à chaque Club. En effet, si on peut globalement noter une forte baisse des naissances ; un vieillissement de la population, on note encore un accroissement de la population dans notre région. Cela étant l'évolution de la métropole nantaise qui connaît toujours une forte croissance ne se conjugue pas avec un développement de notre football, avec des clubs qui sont déjà à saturation et des installations qui au mieux sont rénovées et en aucun cas augmentées en nombre, au vue de l'absence de terrains disponibles.
- Les difficultés financières des collectivités qui nous touchent tous. L'incertitude sur les mesures qui seront prises pour résoudre les problèmes de déficit national, avec les conséquences sur les collectivités locales ne peut que nous rendre prudents sur la construction de nos projets. Je sais que certains connaissent des difficultés à boucler leur budget et je ne peux que conseiller d'adapter vos ambitions sportives à vos possibilités financières
- La structuration des autres fédérations doit aussi nous alerter. D'autres sports suite aux jeux olympiques ont attiré les jeunes et nous devons être vigilants sur ce sujet.

La Direction technique Nationale a proposé au Comex de modifier la notion des labels et de la remplacer par celle de Projet Club. Xavier Lacraz, notre DTR, reviendra sur ce sujet ; mais je me permets d'insister sur cette nouvelle méthode pour envisager la conduite à moyen terme de votre Club.

Nous souhaitons avec mes collègues, Présidents de District et autres membres du Codir, vous rappeler que le centre de tout doit être l'école de football.

Il n'y a pas de club pérenne sans école de foot.

Comme évoqué précédemment la situation de chaque club est différente en fonction de son environnement et nous allons lancer une réflexion par secteur sur une démarche d'analyse pour envisager la meilleure façon de mettre en œuvre, sur la durée, une école de football permanente qui permettent à tous nos clubs, en particulier ruraux, de poursuivre une activité pérenne tout en mutualisant leurs efforts sur la base de notre football. L'objectif, c'est d'accueillir des enfants, filles et garçons dans de bonnes conditions en leur proposant un encadrement de qualité qui leur permettent de progresser et d'avoir envie de poursuivre leur apprentissage et surtout de prendre du plaisir.

Une alerte très importante est à mettre sur le renouvellement des petites filles. Le taux de renouvellement baisse. C'est à dire que non seulement on a moins de petites filles qui viennent au football, mais en plus elles ne restent pas avec nous. Donc c'est qu'il y a une insatisfaction. Notre rôle est donc de poursuivre et d'améliorer notre accompagnement, que ce soit au niveau technique et organisationnel. C'est ainsi que nous allons sans doute profiter

des opportunités offertes par la FFF d'accroître notre offre de services dans votre accompagnement au niveau de la structuration de vos clubs.

Nous souhaitons encore mieux vous accompagner dans votre réflexion sur votre projet club, organiser des permanences dans les districts pour vous recevoir pour aborder vos projets de structuration : équipement, emploi et autres. Et sans doute mettre en œuvre un groupement d'employeurs qui permettra en particulier de mettre en œuvre des emplois partagés.

Pour terminer, quelques éléments sur le projet de la Ligue, aujourd'hui, nous avons décidé de mettre en œuvre le pôle espoir féminin pour proposer une solution à nos meilleures jeunes filles et renforcer la qualité de notre football féminin. Je voudrais à cet instant remercier tous les intervenants du pôle qui ont développé une véritable démarche commune qui permet à de nombreux joueurs d'intégrer des clubs professionnels et d'y jouer des rôles importants, comme en ce moment sur Angers, voire le FC Nantes où les attaquants, les avant-centres sont des anciens joueurs du pôle. Pour cela, il faut qu'au plus vite nous validions une solution pour notre futur centre technique, indispensable pour avoir des équipements permettant, au-delà des jeunes filles et des garçons du pôle mixte, à nos éducateurs en formation et aux jeunes en sélection de s'exprimer dans de bonnes conditions.

Nous espérons valider une solution d'ici la fin de l'année civile afin de vous la présenter au printemps prochain. Vous me permettrez de rester au conditionnel tant que rien n'est acté définitivement. La situation du stade de Brest, qui vient d'être totalement remis en cause pour des problèmes que nous avons déjà connu à Vallet, nous fait rester excessivement prudent tant que rien n'est validé.

Autre point, c'est une réflexion avec nos conseils consultatifs dont la première réunion de la saison a été très productive sur l'évolution de nos championnats :

- Groupe de 10 ou groupe de 12 sur les championnats U16 et U18 garçons, un des objectifs, c'est de diminuer la pression sur les matchs des premières phases.
- Maintien de 2 niveaux dans nos championnats régionaux, futsal et libre féminin. C'est une réflexion que l'on mène pour savoir si effectivement nous avons suffisamment d'équipes qui souhaitent jouer à ce niveau. Et qui peuvent le faire. Ou est-ce qu'il faut mieux avoir des championnats départementaux de qualité et une seule poule élite comme dans un grand nombre de régions ?

Je ne peux pas terminer sans vous remercier pour votre investissement au quotidien dans nos clubs. Notre objectif, c'est effectivement vous soutenir. Mais je connais et je pratique l'investissement au quotidien et je sais que la lourdeur juridique, financière, sans parler de la gestion humaine, sont parfois des fardeaux lourds à porter.

Notre volonté, c'est forcément de vous accompagner au mieux pour que le plaisir de tous soit la clé de voûte de votre engagement.

Et puis n'oublions pas, soyons prêts, soyons fair-play. Merci beaucoup.

6. Modalités du vote électronique – essai des boîtiers par M. Jérôme CLEMENT, Directeur Général

Jérôme CLEMENT, Directeur Général présente les modalités du vote électronique et procède à un test des boîtiers.

7. Communication du quorum de l'Assemblée Générale Ordinaire et de l'Assemblée Générale Extraordinaire par Mme Valérie BOUDER, Secrétaire Générale

L'Assemblée Générale de la Ligue est constituée de **198 clubs** et de **31 Délégués de district**, soit **229 membres** portant **1 931 voix**.

L'article 12.5.3 des Statuts de la Ligue précise que « La présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validation des délibérations. »

Pour valablement délibérer, doivent être présents à minima **76 membres** représentant **644 voix**.

Je vous communique les chiffres de ce jour :

- Nombre de membres présents/représentés : **180 sur 229 soit 78,60 %** de l'Assemblée.
- Nombre de voix présentes/représentées : **1622 sur 1931 soit 84 %** de l'Assemblée.

Nos obligations statutaires étant remplies, notre Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer et je la déclare ouverte.

8. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 avril 2025 par Mme Valérie BOUDER, Secrétaire Générale

Comme il est d'usage en début de nos assemblées générales, nous proposons de soumettre à votre approbation le procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le **12 avril 2025 à Chemillé-en-Anjou**.

Pour rappel, ce procès-verbal a été publié sur le site internet de la Ligue et chacun et chacune a pu ainsi en prendre connaissance.

Nous pouvons donc passer au vote de ce procès-verbal.

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 1544

Nombre de « Non » : 10

Nombre de « Blanc » : 18

➤ « oui » majoritaire : 99.36 %

Conclusion : Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 avril 2025 est validé

9. Présentation du rapport moral / rapport d'activité par Valérie BOUDER, secrétaire Générale

J'ai le plaisir ce matin de vous présenter le rapport d'activités de la ligue pour la saison 2024-2025 ; rapport qui vous a été transmis et qui a été diffusé sur notre site.

Cette présentation est toujours un moment important car il permet de **regarder ensemble le chemin parcouru**, de mettre en lumière des temps-forts, de vous féliciter pour **vos réussites** Sportives & Associatives, et surtout de **mesurer le bien-vivre de notre football** et je vous propose dès maintenant une animation vidéo qui illustre mes propos.

Diffusion d'une vidéo

Merci à l'ensemble du service communication pour ces images.

Comme nous avons pu le voir à l'instant sur cette vidéo, derrière chaque évènement, chaque compétition, chaque action, chaque succès, chaque réussite, il y a avant tout **des femmes et des hommes qui font vivre la vie associative et sportive des Clubs et des Instances**. Grâce à l'engagement de chacun et chacune – dirigeants, éducateurs, joueurs, arbitres, et bénévoles, les élus et salariés sans oublier nos institutions et partenaires, la saison 2024-2025 a été marquée par de nombreux défis :

Tout d'abord celui d'une nouvelle mandature et d'une équipe élue lors de l'AG du 19 octobre 2024 qui s'est tenue à Château-Gontier et dont la mission et l'engagement sont d'être **au service de tous les Clubs et de tous les projets des clubs**.

Nous retiendrons également un nouveau record des licences avec 183 140 licenciés et à noter une hausse proche de 10% pour les licences dirigeants et 12% pour les licences dirigeantes. Ces chiffres sont bien évidemment le résultat de tout le travail mené dans les clubs et nous devons poursuivre ensemble nos efforts à rendre notre football encore plus attractif, inclusif, fédérateur et performant à tous niveaux.

Nos priorités doivent se lire à travers un accompagnement de proximité et un soutien permanent aux clubs dans leur structuration et leur développement et il est important de préciser plusieurs points pour cette saison 2024-2025 :

- Un record de formations des Dirigeants et on rappellera le « mois de la formation » qui est renouvelé chaque début d'année sur l'ensemble de notre territoire.
- Un engagement fort des clubs sur les dispositifs fédéraux et régionaux avec la mise en œuvre d'actions en faveur de la vie associative et portant sur la valorisation du bénévolat, l'attractivité et la fidélisation au profit du développement, la citoyenneté à travers ses actions éducatives et autres... (On peut donc parler des dispositifs Club Lieu de Vie, Bénévol Club d'Or, Toutes Foot et différents autres appels à projet ...).
- Une présence affirmée dans l'accompagnement des clubs par nos services sur des thématiques structurantes.
- Et bien sûr l'élan du Réseau Fémin'Actions : un réseau d'échanges et de rencontres et qui réunit et anime les femmes dirigeantes ayant la volonté d'être en actions et au service du Football en Pays de La Loire.

Cette saison 2024-2025 nous permet tout autant de dresser un bilan sportif positif :

Nous tenons à féliciter les très belles performances sportives régionales et nous aurons l'occasion de féliciter ces champions sur un moment dédié en fin d'assemblée générale.

Nous avons également eu le plaisir d'accueillir des évènements nationaux avec l'équipe de France espoir à Angers et au Mans, l'équipe de France futsal à Laval, l'équipe de France Féminine à Angers et au Mans, mais aussi la coupe nationale féminine de Futsal et la finale du championnat de France masculin en juin à Rezé.

Tant de belles choses à commenter ... mais cela prendrait beaucoup de temps

Alors en conclusion je souhaite dire que ce rapport d'activités témoigne d'une saison riche, exigeante, passionnante mais surtout extrêmement constructive ; Cette saison est le reflet de votre engagement.

Cette rétrospective n'est pas seulement un regard en arrière car elle nous permet aussi de tracer les actions d'aujourd'hui et les orientations et perspectives de demain. Nos objectifs sont clairs et votre investissement quotidien indispensable pour poursuivre ensemble la mission d'une Ligue dynamique, ambitieuse et unie : **faire vivre et grandir le football pour toutes et tous sur notre Territoire**.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite à vous toutes et tous, une belle continuation de saison !

Validation du rapport moral/rapport d'activités.

Nombre de « Oui » : 1507

Nombre de « Non » : 24

Nombre de « Blanc » : 26

➤ « oui » majoritaire : 98.43 %

Conclusion : Validé

10. Remise des trophées « Bénévol' club d'or » par M. Benoît LEFEVRE, Président de la Commission Régionale du Bénévolat

Mesdames et Messieurs. Chers représentants des clubs, chers bénévoles,

C'est avec un immense plaisir que je suis devant vous aujourd'hui pour remettre les trophées aux lauréats de la 2e édition des bénévoles Club d'or. Avant d'appeler les lauréats, permettez-moi de vous dire quelques mots sur le bénévolat et les actions menées autour de ce sujet au fil des années.

La Fédération française, la Ligue de football des pays de la Loire ont multiplié les initiatives pour promouvoir et soutenir le bénévolat. Que ce soit par le biais des formations, accompagnement personnalisé ou campagnes de valorisation, elles ont su reconnaître l'importance de cet engagement. Le bénévolat, c'est la richesse de notre football amateur, le moteur silencieux de nos associations. Vous en êtes toutes et tous la preuve vivante. Des grands événements nationaux permettent de valoriser et de reconnaître l'investissement des dirigeants et dirigeantes : les week-ends à Clairefontaine, la journée nationale des bénévoles, et également les médailles de Ligue de football des Pays de la Loire et les médailles fédérales.

Venons-en maintenant au dispositif Bénévoles Club d'Or, imaginé et porté par la commission régionale du bénévolat, en 2023, on a établi une étude approfondie, pour savoir quelle était la tendance et comment les clubs se positionnaient vis-à-vis du bénévolat. Les chiffres ont été parlants tout de suite, 89% des clubs se disent concernés par le bénévolat, 79% ont déjà mis en place des actions au sein de leur club pour valoriser le bénévolat. Partant de cette de ce constat, il était important de pouvoir se pencher et de récompenser les clubs qui travaillent sur le sujet. Ce dispositif ne vise pas à valoriser une personne mais bien un club qui met le bénévolat au cœur de son projet associatif.

Dans le projet club, on retrouve le projet associatif. Alors petit cocorico pour la Ligue des pays de la Loire, ce dispositif est unique au sein de la Fédération française de Football et c'est une fierté de l'avoir au niveau de la Ligue des pays de la Loire. Nous savons que les clubs font preuve de créativité, d'originalité à travers leurs actions. L'étude menée a également démontré que la valorisation du bénévolat ne dépend pas de la taille de votre club, ni du nombre de licenciés, mais bien d'une volonté de chacun d'entre nous, au sein de vos clubs, dirigeants, dirigeantes. Toutes ces actions, petites, grandes, contribuent, à renforcer la convivialité.

J'aime toujours prendre comme exemple la 3e mi-temps, la buvette c'est toujours un endroit où on se retrouve pour prendre un café, pour parler de l'après match, le sentiment d'appartenance et oui il est important. Je vois bien qu'en parlant de la buvette ça amène quelques réactions comme quoi on a tous la même passion, le football. Le sentiment d'appartenance, oui, humainement parlant, c'est hyper important. On sait que le football c'est un lien de société, c'est un lien, c'est un endroit où on va retrouver du lien, du lien social et ce sentiment d'appartenance, d'appartenir à un club, à une image, à une, à des couleurs, c'est important et surtout la fidélisation des bénévoles.

Et oui, gardons nos bénévoles dans nos clubs. Je sais que toutes et tous vous y contribuez et c'est ce qu'on veut et c'est ce qu'on souhaite mettre en avant avec la Commission. La Commission poursuit d'ailleurs son travail puisque à travers les 2 premières éditions, on souhaite que les clubs qui manquent d'idées, manquent de ressources, puissent profiter des expériences des uns et des autres pour justement les mettre dans leur club et éventuellement créer d'autres idées. On a donc pour projet de mettre une sorte de boîte à idées à disposition sur un support de partage. Le bénévolat, c'est le tronc de notre système associatif et comme tout arbre, il ne peut grandir que si l'on prend soin de ses racines. Mesdames et Messieurs, chers dirigeants, il nous appartient de continuer à entretenir ses racines, à valoriser nos bénévoles, à donner envie aux autres de s'engager. Alors j'aime bien souvent conclure par une citation de Sherry Anderson, Philosophe américaine, psychologue américaine, « si le bénévolat n'est pas payé, ce n'est pas parce qu'il ne vaut rien, mais c'est parce qu'il n'a pas de prix ».

11. Election d'un Membre au Comité de Direction, par Didier ESOR, Président

Est candidat à l'élection d'un membre au Comité de Direction :

- Christophe LE BUAN

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 1477

Nombre de « Non » : 22

Nombre de « Blanc » : 48

- « oui » majoritaire : 98.53 %

Conclusion : Elu

12. Election d'un Délégué aux Assemblées Fédérales au titre des 150 000 licenciés, par Jérôme CLEMENT

Sont candidats à l'élection des délégués au titre des 150 000 licenciés :

- M. GO Gabriel, son suppléant M. MOGIS Jérôme
- M. PERROT Michel, sa suppléante Mme BLOT Julie
- Mme BOUDER Valérie, sa suppléante Mme CHARNEAU Laurence

- M. GO Gabriel, son suppléant M. MOGIS Jérôme

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 1401

Nombre de « Non » : 57

Nombre de « Blanc » : 108

- « oui » majoritaire : 96.09 %

Conclusion : Elu

- M. PERROT Michel, sa suppléante Mme BLOT Julie

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 1481

Nombre de « Non » : 8

Nombre de « Blanc » : 78

- « oui » majoritaire : 99.46 %

Conclusion : Elu

- Mme BOUDER Valérie, sa suppléante Mme CHARNEAU Laurence

Nombre de « Oui » : 1447

Nombre de « Non » : 70

Nombre de « Blanc » : 35

- « oui » majoritaire : 95.39 %

Conclusion : Elu

L'élection visée par le présent Procès-verbal est susceptible de recours devant le tribunal judiciaire de Nantes. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la publication du présent Procès-verbal sur le site de la Ligue (<https://lfpl.fff.fr>) dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

13. Présentation du rapport financier des comptes annuels 2024/2025 par Jean-Yves CADIET, Trésorier

Préambule :

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la situation comptable et financière de la LFPL arrêtée à la date du 30 juin 2025.

Mes commentaires accompagnent un diaporama qui reprend les grandes masses et les points principaux.

Comme vous avez dû le constater cet exercice est, exceptionnel quant à son résultat, puisque celui-ci s'élève à 680 869 €, celui-ci s'explique par la vente de l'établissement du Mans au profit du District de la Sarthe.

En réalité, ce résultat global s'analyse comme la somme d'un résultat « normal d'activité » de 242 333 € et d'un résultat autre lié à la cession du Mans de 438 536 €.

J'ajouterai également l'abandon du projet de Vallet, confirmant nos inquiétudes à ce sujet et prit en compte par mon prédécesseur la saison dernière et donc partiellement provisionné.

1. Bilan

Pour commencer, un tableau sur l'évolution triennal de 2023-2024 à 2024-2025 des postes essentiels du bilan **Actif** : une diminution des immobilisations et une augmentation sensible des disponibilités (comptes courants et placements), conséquence des ventes successives de notre siège de St Sébastien sur Loire en 2023 et du Mans au 30/06/2025.

Passif : une augmentation des fonds propres (sommes des derniers reports à nouveau), des dettes fournisseurs en légère baisse

2. Le Compte de Résultat

2.1. Les Produits

L'ensemble des produits de l'exercice s'élève à 12 528 108 €, décomposé comme sur la slide derrière moi :

- **Le poste Licences, changements de clubs, cotisations : 4 806 000 €.** Le nombre record de licenciés cette saison explique cette somme,
- **Le poste Subventions – partenariats, publicité : 1 871 000 €**, il est stable, la baisse des subventions de la Région sera visible dans les comptes de la saison prochaine,
- **Le poste Compétitions - arbitrage : 1 813 000 €**, à noter, encore cette saison, la hausse du poste amendes disciplinaires (+4,7 %),
- **Le poste Formation : 1 130 000 €** : en net augmentation + 86 000 € lié au grand nombre d'éducateurs formés sur la saison,
- **Les recettes du CSR : 1 061 000 €**, soit une légère augmentation de 5,5 % par rapport la saison passée,
- **La vente du site du Mans : 1 000 000 €**,
- **Le poste Reprises de provisions et Transferts de charges** : 582 000 nous avons repris cette année un montant de 371 000 € de provisions, 131 000 € pour le reversement sur les licences de dirigeant qui vous a été crédité en début de saison dernière (en octobre 2024), et 240 000 € pour compenser la fin du dossier Vallet, comme indiqué par mon prédécesseur lors de l'AG du 19 octobre 2024. Les Transferts de charges sont relativement stables à 210 000 € et correspondent essentiellement à des refacturations de salaires à la FFF et aux districts,
- **Le poste Divers de 265 000 € euros** comprend notamment les Produits financiers pour 180 000 € grâce à la rémunération de nos différents placements bancaires suite aux ventes.

2.2. Les Charges

L'ensemble des charges de l'exercice s'élève à 11 847 239 €, décomposé comme sur la slide derrière moi :

- **Le poste Salaires, Intérimaires et Honoraires : 3 476 000 €.** A l'intérieur de ce poste, il y a bien évidemment les salaires et charges de nos personnels (3 150 000 €) mais également les frais des personnels intérimaires qui nous aident dans les formations d'éducateurs,
- **Les amortissements et charges de gestion courante : 1 607 000 €** dans ce poste sont rassemblée toutes les charges inhérentes à l'activité d'une entreprise, les amortissements, les impôts et taxes, les achats de matériels et équipements, les divers entretiens (terrains et bâtiments), les frais de téléphone...,
- **Les redevances vers les Districts et l'IEFF : 1 422 000 €**, Il s'agit principalement des sommes versées à nos 5 districts pour 1 360 000 €,
- **Licences et changement de clubs, assurances : 1 175 000 €**, Il s'agit essentiellement ici de la quote-part reversée à la FFF et à l'assurance,
- **Déplacements, missions, hébergement pour 1 088 000 €**, poste sur lequel nous sommes très attentif, nous cherchons à faire des économies dans ce domaine.
- **Subventions Foot en Milieu Scolaire, Publicité et divers : 977 000 €**, c'est dans ce poste qu'apparaissent les reversements qui vous ont été fait sur les licences de Dirigeants en début de saison dernière pour un total de 131 000 €, ainsi que les charges totales liées à l'abandon du projet de Vallet (526 000 €), compensées en partie par la reprise de provision évoquée avec les produits dans la slide précédente, on y trouve également les 234 000 € versés en soutien aux Sections Sportives Scolaires,
- **Compétitions et arbitrage : 962 000 €**, il s'agit ici des frais liés aux compétitions et principalement aux frais d'arbitrage,
- **Charges sur Ventes Le Mans : 577 000 €**, il s'agit des amortissements restants sur les bâtiments et le matériel cédé.
- **Restauration, hôtellerie CSR : 563 000 €**, il s'agit ici des charges liées à l'activité de notre Centre Sportif.

3. Proposition d'Affectation

Nous vous proposons d'affecter la totalité de ce résultat de **680 869 €** aux fonds propres en Report à Nouveau.

Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition si vous avez quelques interrogations sur mes propos.

14. Rapports de M. Christophe BLANDIN, Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2025

Aux Membres de l'Association Ligue de Football des Pays de la Loire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Ligue de Football des Pays de la Loire relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Provision pour risques et charges

Comme indiqué dans la note de l'annexe « 2k-Provisions pour risques et charges », votre Association constitue des provisions pour couvrir les risques et charges.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu le processus de mise en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques, et leur couverture par des provisions au passif du bilan.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui ont été faites par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025

15. Validation du bilan financier - affectation du résultat

Validation du Bilan financier-affectation du résultat

Nombre de « Oui » : 1292

Nombre de « Non » : 95

Nombre de « Blanc » : 98

➤ « oui » majoritaire : 93.15 %

Conclusion : Le bilan financier-affectation du résultat est validé.

16. Présentation du budget prévisionnel 2024/2025 par Jean-Yves CADIET, Trésorier

Je vous propose, maintenant de détailler devant vous la présentation du budget prévisionnel de la nouvelle saison.

1. Produits

Le montant prévisionnel de nos Recettes devrait s'élever à 11 174 050 €.

Nous avons bâti ce budget en retenant des hypothèses de prudence, notamment, au niveau des recettes prévisionnelles licences.

Le poste **Licences, changement de clubs et cotisations** passe donc à 4 611 800 € contre 4 805 000 € cette saison.

Le poste **subvention, partenariat, publicité** pour 1 714 000 € en baisse lui aussi, dû en partie à l'arrêt des subventions de la Région des Pays de la Loire.

Le poste **compétitions et arbitrage** pour 1 896 000 € en légère hausse, car nous avons augmenté l'indemnité d'arbitrage qui ne l'avait pas été depuis 2021.

Le poste **formation** pour 1 415 000 € en progression lié aux du coûts des formations demandés par l'IEFF.

Le poste **Activité CSR** pour 1 160 000 € en augmentation du fait du changement de méthode de gestion de la location des salles.

Les postes **Divers (autres) et Reprise sur provisions et transferts de charges** pour 378 000 € incluant les produits financiers et les refacturations de salaires à la FFF

2. Charges

Le total des Charges devrait s'élever à 10 947 350 €.

Tous nos postes de charges ont été étudiés dans notre optique de maîtrise des frais généraux et en en ayant à l'esprit toutes les bonnes pratiques : co-voiturage, réunions en visio-conférences, gestes écoresponsables tels qu'ils figurent, notamment dans le plan de sobriété de la LFPL.

Le poste **Salaires, intérimaires et honoraires** passerait à 3 587 500 € contre 3 476 500 € cette saison, une progression liée principalement à une augmentation du nombre de salariés.

Le Poste **Amortissements et Charges de gestion courantes** pour 1 799 000 € contre 1 607 000 € cette saison, lié principalement au changement de méthode de gestion de la location des salles de notre CSR, la ligne amortissement quant à elle passe de 156 500 € la saison dernière à 89 000 € cette saison.

Le poste **Redevances Districts et IR2F** pour 1 372 900 € contre 1 422 000 € cette saison, lié comme pour les recettes à l'évaluation prévisionnelle de la baisse du nombre des licences.

Le poste **Déplacement, missions et réceptions** pour 1 071 000 € en baisse de 17 000 € par rapport à cette saison, nous faisons là aussi des recherches d'économies.

Le poste **Compétitions et arbitrage** pour 1 065 000 € en hausse du fait de l'augmentation de l'indemnité d'arbitrage qui passe de 35 à 38 € par match.

Le poste **Licences, changement de club et assurances** pour 1 057 000 € en baisse de 117 000 € là encore pour suivre l'évolution à la baisse des licences mais aussi à la suite d'une renégociation de l'ensemble de nos contrats d'assurances.

Le poste **Restauration, hôtellerie CSR** pour 670 700 € contre 563 000 € cette saison en raison d'une augmentation des frais de notre prestataire.

Le poste **Subvention Foot en Milieu Scolaire, publicité et divers** pour 324 300 €.

3. Conclusion

Ce Budget Prévisionnel est donc un budget maîtrisé, avec des recettes de 11 174 050 € et des Charges de 10 947 350 €, il nous laisse entrevoir un possible Excédent de 226 700 €.

Le Trésorier Général et le Président ont pu apporter des précisions et points d'éclaircissements sur les questions exprimées par l'Assemblée au cours de la présentation du volet financier

17. Validation du Budget Prévisionnel 2025/2026

Validation du Budget prévisionnel 2025/2026.

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 1291

Nombre de « Non » : 98

Nombre de « Blanc » : 138

➤ « oui » majoritaire : 92.94 %

Conclusion : budget prévisionnel validé

18. Examen des vœux – Question diverses par Valérie BOUDER, Secrétaire Générale

La ligue n'ayant pas reçu de vœux exprimés dans les délais impartis et pouvant être présentés lors de notre Assemblée Générale de ce matin, je vous propose de vous donner la parole et poursuivre sur un temps de questions.

Avant d'avoir ce moment d'échanges, il nous a été adressé une question/demande au sujet des obligations pour les effectifs féminins des équipes régionales (soit l'article 33 des règlements généraux FFF) toutefois cette question ne dépendant pas d'une assemblée générale, nous souhaitons vous informer de la mise en œuvre prochaine d'un groupe de travail à ce sujet et pour lequel les clubs concernés seront sollicités.

Nous allons donc pouvoir répondre à d'autres questions et allons faire circuler le micro pour celles et ceux qui le souhaitent.

Question - Roland Rocher, président du Football Club de Challans

Je souhaite partager une remarque qui m'a été remontée par mes entraîneurs. Aujourd'hui, de nombreux clubs demandent à jouer le samedi soir, ce qui n'est pas un problème en soi.

Cependant, nous rencontrons plusieurs difficultés :

- Beaucoup de joueurs travaillent le samedi et ne peuvent pas jouer leur match à 18h. Ils sont donc pénalisés.
- Certains jeunes éducateurs doivent quitter leur équipe pour jouer en championnat le samedi soir.
- Nos joueurs U23, qui évoluent également en équipe première le samedi soir, ne peuvent plus jouer le lendemain.

La demande que je transmets est simple : permettre aux équipes de jouer le samedi soir est acceptable, mais il faut obtenir l'accord du club adverse afin que ce dernier puisse disposer de tout son effectif pour le match.

Réponse - Gabriel GÔ, pilote de pôle compétitions

Bonjour à toutes et à tous. Cette question nous a été posée à plusieurs reprises.

Dans nos règlements actuels, un club peut, quel que soit son niveau en Ligue, indiquer l'horaire de sa rencontre au moment de l'engagement. Actuellement, il est possible, du R3 au R1 inclus, de jouer le samedi soir entre 18h et 20h.

Cependant, nous avons constaté que cela ne répond pas toujours aux besoins des clubs. Nous réfléchissons donc à une solution pour la saison prochaine, car il est impossible de modifier le règlement en cours de saison. Une proposition devrait être présentée lors de l'Assemblée d'avril.

Cette proposition viserait à ce que les clubs puissent se mettre d'accord entre eux pour définir l'horaire de la rencontre. Il est clair que certains éducateurs, en particulier dans les équipes de jeunes, sont également joueurs en équipes seniors. Le respect de ces contraintes nécessite donc une concertation entre les clubs.

En résumé, pour jouer le samedi soir, il faudra impérativement l'accord des deux clubs mais j'anticipe car c'est vous, l'Assemblée générale des clubs qui aurez le dernier mot sur cette organisation.

Question - Damien Gautier, secrétaire du Futsal Bazougers

Bonjour à tous. Je souhaite porter à votre connaissance les difficultés que nous rencontrons avec les U18, liées aux catégories d'âge et à la rigidité du règlement actuel.

L'année dernière, nous avions que des U14 et U15, et nous avons donc participé au championnat U15. Cette année, nos U15 sont passés en U16, et nous avons trois U14 qui sont devenus U15, mais qui se retrouvent exclus du championnat U18, car il n'est pas possible de les surclasser.

Cette situation pose problème pour ces jeunes, qui ne peuvent pas jouer faute d'effectifs suffisants, mais elle impacte également nos U18, pour lesquels nous manquons de joueurs. Le règlement actuel est très rigide à ce niveau. D'après mes échanges avec d'autres clubs, nous ne sommes pas les seuls à rencontrer ce type de difficulté.

Ma question est donc de savoir s'il serait possible d'envisager des ajustements pour les prochaines saisons.

Réponse - Gabriel GÔ

Cette question relève des règlements fédéraux. Malheureusement, il n'appartient pas à la Ligue de décider des catégories d'âge. Pour le championnat U18, la catégorie couvre les joueurs de U16 à U18. Un U15 ne peut donc pas jouer en U18.

Nous avons connaissance de ce problème depuis plusieurs années. Il se retrouve dans le futsal, mais aussi dans d'autres pratiques à faible densité de licenciés, par exemple chez les féminines. Ces règlements laissent souvent certaines catégories d'âge de côté.

Nous ne pouvons pas modifier ce règlement nous-mêmes, mais nous faisons systématiquement remonter ces difficultés à la Fédération. Il appartiendra alors à la Fédération de décider si des adaptations sont possibles, ou si les ligues et les instances dirigeantes de compétition pourront ajuster le règlement en fonction des problématiques locales.

Question – Philippe Chasserant président de l'EF Saint-Herblain Football.

Bonjour à tous. Je souhaite alerter sur les problèmes informatiques rencontrés par nos secrétaires et moi-même dans l'utilisation des outils fédéraux, notamment FootClub et la FMI.

Cette semaine, j'ai réalisé trois actions basiques sur FootClub, toutes bloquées par des dysfonctionnements :

1. La création d'un nouveau joueur a échoué car l'adresse n'était pas reconnue par la base de données. On m'a conseillé d'entrer une adresse « valide » et de corriger ensuite, solution peu satisfaisante.
2. L'envoi d'un bulletin de salaire pour débloquer une subvention FAFA a également échoué malgré trois navigateurs différents. Après plusieurs relances, il m'a été demandé d'envoyer le document par mail.
3. Le déplacement d'un horaire de match U18 a été refusé à cause d'un problème d'homologation de l'éclairage, alors que le terrain est neuf et homologué depuis un an. On m'a ensuite indiqué qu'il s'agissait d'un bug informatique.

Pour la FMI, nous rencontrons aussi des difficultés liées à la saisie des délégués, aux sanctions et aux changements de match. Ces problèmes engendrent des coûts et une perte de temps pour les clubs et leurs bénévoles.

Ma question est : qu'est-il prévu de faire rapidement pour que nos secrétaires puissent retrouver des conditions de travail normales et efficaces ?

Réponse - Didier ESOR

Je comprends parfaitement vos difficultés et celles de vos secrétaires. Les mêmes problèmes sont constatés au niveau des districts et de la Ligue. La gestion des outils informatiques échappe à notre contrôle direct ; nous remontons en permanence les dysfonctionnements à la Fédération.

Concernant les tablettes :

- Les anciennes tablettes doivent être mises à jour, sinon elles ne fonctionneront pas.
- Les tablettes non compatibles avec Google, comme certaines Huawei, ne doivent pas être utilisées.
- La Fédération devrait mettre en œuvre une opération pour fournir des tablettes à tarif négocié, avec prise en charge partielle.

Nous savons que la complexité du système entraîne des pertes de temps et de motivation, particulièrement pour les bénévoles. Nous continuerons à remonter ces problèmes et à chercher des améliorations, notamment pour la FMI, domaine où nous pouvons réellement progresser.

Soyez assurés que nous n'abandonnons pas ce sujet, car c'est un souci majeur pour le fonctionnement des clubs et des instances.

Question – Arnaud LE RESTE, FC Château-Gontier

Bonjour, je souhaite revenir sur l'ordre du jour concernant les comportements autour des terrains, le fair-play et le respect envers les arbitres.

Nous avons tous regardé des matchs cette semaine à la télévision et constaté les comportements de certains entraîneurs, présidents ou joueurs. Ne serait-il pas pertinent d'intégrer cette dimension dans nos réflexions et dans nos actions auprès des jeunes ? Nos jeunes — et même les moins jeunes — voient ces images.

C'est un sujet important, car même si, dans nos clubs, nous faisons beaucoup d'efforts, si nos jeunes regardent ce type de comportements à la télévision, nous ne pourrons pas tout résoudre. Serait-il possible d'intégrer dans vos analyses et rapports la question du comportement de certains dirigeants professionnels ? Je pense que tout part aussi de là. Si les acteurs professionnels adoptaient un comportement exemplaire, cela pourrait avoir un effet positif et se répercuter sur nos jeunes. Il serait donc pertinent d'intégrer cette notion dans vos rapports. C'était à la fois une remarque et une question. Merci.

Réponse - Didier ESOR

Lors de mon intervention, une diapositive devait aborder ce sujet ; si on peut la retrouver, ce serait parfait. Je souhaite intervenir sur deux points.

Tout d'abord, je regarde régulièrement des matchs professionnels : je suis allé à Nantes, Laval et au Mans cette année. Un élément me semble important : le comportement des joueurs professionnels, ils ont très bien compris les règles et vous verrez très peu de contestations, car ils savent que le moindre écart est sanctionné immédiatement d'un carton jaune. Leur attitude est donc globalement calme.

En revanche, le comportement de certains entraîneurs est réellement problématique, ainsi que celui de dirigeants de clubs. On nous parle d'enjeux financiers, mais j'ai parfois l'impression qu'il s'agit davantage de leurs enjeux personnels que de ceux du club.

Les arbitres, en France, disposent d'un outil qui leur permet de partager leur ressenti sur les matchs. Nous disposons d'un outil similaire, que j'ai utilisé hier matin, et qui nous permet également de recueillir ces ressentis. Depuis le début de la saison, environ 5 % des matchs présentent un comportement irrespectueux envers l'arbitre. Les intervenants concernés peuvent être : les supporters, les entraîneurs, les joueurs ou les dirigeants.

Si l'on compare le nombre de joueurs présents sur un terrain avec le nombre d'entraîneurs et de dirigeants impliqués, on voit bien d'où vient une partie de la problématique.

Il faut préciser qu'il s'agit du ressenti des arbitres, mais ce ressenti nous interpelle. Avec Jacques Hamard, président de la Commission Régionale des Éducateurs, ainsi qu'avec Xavier Lacraz, DTR, nous allons travailler sur cette problématique liée aux éducateurs. Il y a également un enjeu concernant les dirigeants.

Votre travail en club est essentiel pour faire évoluer les comportements. Il est nécessaire que cela cesse. Nous avons été interpellés sur la décision d'appliquer dès cette saison le carton blanc, notamment pour les éducateurs. Au regard des chiffres dont nous disposons aujourd'hui, cette décision est compréhensible et fondée. Ces données — issues du ressenti des arbitres — nous permettent d'agir.

Les statistiques de la saison dernière étaient similaires. La bonne nouvelle est que très peu de matchs font craindre aux arbitres pour leur intégrité physique. C'est très positif. En revanche, il reste encore 5 % de matchs compliqués. Il existe clairement des intervenants sur lesquels nous pouvons agir. Le travail réalisé par les clubs auprès des supporters est remarquable : nombreux sont les clubs qui excluent désormais les pseudo-supporters insultant les adversaires ou les arbitres. Je vous félicite, car ce n'est jamais simple d'aller dire à quelqu'un de quitter l'enceinte du stade.

Nous devons continuer à travailler sur ce que nous maîtrisons. L'enjeu d'un match de U15 R2 ne justifie pas les comportements que nous avons vus en début d'assemblée générale.

Question - David Benoist, président de Pomjeannais

J'avais deux remarques à formuler concernant les problématiques rencontrées autour des terrains. La première concerne une situation que nous n'avons pas eue cette saison, heureusement, mais que nous avons envisagée. Avec notre nouveau terrain synthétique, la rambarde est très proche de la ligne de touche. Lorsqu'il y a beaucoup de spectateurs, notamment ceux qui peuvent se montrer véhéments, ils se trouvent très proches de la rambarde, avec un grand nombre de personnes derrière eux. Il n'est donc pas toujours simple d'aller les voir pour intervenir.

J'avais interrogé un arbitre et le délégué qui l'accompagnait pour savoir si, en tant que président du club, je pouvais entrer sur le terrain en cas de problème afin de me placer face aux spectateurs véhéments pour apaiser la situation ou les faire sortir. Il m'a été indiqué que, n'étant pas inscrit sur la feuille de match, je n'en avais pas le droit, ce que je peux comprendre.

Cependant, ne pourrait-on pas travailler sur ce point ? Les dirigeants inscrits sur la feuille de match sont là pour gérer leur équipe ; le délégué est là pour protéger l'arbitre. Peut-être faudrait-il envisager que des personnes identifiées, respectées par ces spectateurs problématiques, puissent exceptionnellement intervenir pour apaiser le climat.

Ma seconde remarque concerne l'arbitrage cette saison. L'un de nos arbitres a été rétrogradé — nous l'avons appris en fin de saison — et cela a été un choc pour lui, car il n'avait pas eu de difficultés particulières qui auraient pu laisser présager une rétrogradation.

Ne pourrait-il pas y avoir un accompagnement ou au moins une alerte adressée au club lorsqu'un arbitre présente certaines difficultés lors d'observations ? Nous avons déjà du mal à conserver nos arbitres. Celui-ci est un arbitre que nous avons formé, très motivé. Je ne vous cache pas que la décision lui a porté un coup. Nous avons essayé de le soutenir et il est resté, notamment par fidélité au club. Mais si nous avons eu un arbitre uniquement motivé par sa carrière, nous l'aurions sans doute perdu. Ce cas est réglé pour nous, mais cela pourrait toucher d'autres clubs. Ne pourrait-on pas réfléchir à un meilleur accompagnement des arbitres régionaux lorsqu'un risque de rétrogradation existe, afin de préparer le terrain, de les soutenir ou de les aider à conserver leur niveau ?

Réponse - Didier ESOR

Concernant votre première remarque, au vu des chiffres que nous avons reçus récemment, nous allons réunir, comme prévu, les deux Conseils consultatifs des éducateurs et des présidents pour réfléchir ensemble à des propositions

permettant de gérer ce type de situations. Comme d'habitude, je suis confiant quant au fait que nous trouverons des solutions et pourrons améliorer les choses.

Réponse - Christian Guillard, responsable du pôle arbitrage

Votre question n'est pas simple et je la comprends. La Ligue de Football des Pays de la Loire, comme l'ensemble des Ligues régionales, applique le même protocole : les clubs ont besoin de performance, et nous attendons donc également de la performance de notre corps arbitral, ce qui est normal.

Pour cela, une procédure d'observation est menée tout au long de l'année. Afin d'intégrer les meilleurs arbitres issus des districts et de ne pas saturer l'effectif, nous sommes effectivement obligés de prévoir des descentes vers les districts.

Ces décisions ne peuvent être communiquées qu'en fin de saison, une fois l'ensemble des observations réalisées. Je demanderai toutefois une vérification concernant l'arbitre dont vous parlez.

Le protocole prévoit qu'en fin de saison, une fois les classements établis, chaque arbitre concerné par une descente d'une division ou en district est contacté par un responsable de la Commission d'Arbitrage. Je vérifierai que cela a bien été le cas dans votre situation.

Cependant, nous ne pouvons maintenir tout le monde chaque année, au risque de bloquer le système de notation. Je comprends tout à fait. Je n'ai pas de solution miracle. C'est simplement la première fois que nous sommes confrontés à ce cas. Mais ne pourrait-on pas réfléchir aussi à la manière dont les arbitres sont observés ?

Il arrive qu'un arbitre soit observé sur un match où tout se passe très bien : pas de fautes, pas de tensions, les deux équipes s'entendent parfaitement. Or, pour avoir échangé avec certains arbitres, c'est presque la pire configuration lorsqu'ils sont supervisés : il n'y a aucune décision difficile à prendre et donc très peu d'éléments pour les évaluer.

David Benoît

C'est simplement une remarque, je sais que le sujet est complexe et qu'il n'y a pas de solution simple. Mais il faut garder en tête qu'ils ne sont observés que deux fois dans la saison pour conserver leur niveau.

Réponse - Christian Guillard, responsable du pôle arbitrage

Une dernière précision : le nombre de deux observations est lié à notre capacité maximale d'encadrement au sein de la Ligue, compte tenu de notre effectif d'observateurs. Nous ne pouvons pas faire davantage.

Pour ma part, avec l'expérience que j'ai accumulée sur le terrain, je préfère qu'un match se passe bien, même lorsqu'il est supervisé.

Question - François Hubault, président de l'Avenir Sport.

Nous avons notre équipe réserve engagée dans le Challenge des Réserves de Ligue et il n'y a aucune désignation d'arbitre pour cette compétition. Est-il possible de remédier à cela ?

Réponse - Gabriel GÔ

C'est une excellente question. Je rappelle toutefois que cela résulte d'un choix des clubs à l'époque de la création du Challenge des Réserves. Ce dispositif avait pour objectif de permettre à vos équipes de jouer, et lors de la première phase, beaucoup de clubs avaient exprimé le souhait qu'il n'y ait pas de désignation officielle d'arbitre afin d'alléger leurs charges financières. Ce choix avait été débattu et validé.

Si vous souhaitez désormais que des arbitres soient désignés pour ces matchs de première phase, il faudra évaluer, avec Christian qui gère l'arbitrage, les possibilités en termes de disponibilité d'arbitres.

Il faut rappeler que, plus la compétition avance, moins il y a de matchs, puisque le Challenge des Réserves se déroule en parallèle des rencontres de coupe. En théorie, cela permettrait de disposer d'arbitres.

Cependant, il faut également tenir compte du fait que dans chaque district, le nombre de compétitions s'est multiplié : Coupes de district, Coupe de l'Anjou, Coupe de Vendée, Coupes de la Sarthe, etc. Un grand nombre d'arbitres est donc déjà mobilisé sur d'autres rencontres.

Je ne peux pas garantir que nous aurons la disponibilité nécessaire, mais si vous le souhaitez, je n'ai aucune objection à ce que des désignations d'arbitres soient mises en place pour la première phase du Challenge des Réserves, dans la mesure du possible.

En revanche, pour la seconde phase, il est certain que des arbitres seront désignés : cela est prévu.

Question - Brigitte Grude, secrétaire du CA Évronnais

Je souhaiterais savoir où en sont les échanges entre les Ligues, la Fédération et la FIFA concernant la validation des licences des jeunes migrants, qui sont actuellement bloquées faute de validation. À Évron, nous avons cinq jeunes concernés par cette situation.

Réponse - Didier ESOR

À ce jour, nous avons près de 200 mineurs isolés en attente de leur première licence. La semaine dernière, nous avons participé à une réunion interrégionale à l'initiative de la Fédération Française de Football. J'ai personnellement interpellé dès mon arrivée le président de la Fédération ainsi que le directeur général, M. Vilotte.

Cette réunion rassemblait les quatre Ligues et Districts de Normandie, Bretagne, Centre-Val de Loire et Pays de la Loire. Des précisions ont été apportées concernant la situation actuelle :

La FIFA s'oppose aujourd'hui à la procédure permettant la délivrance d'une licence à ces jeunes mineurs isolés. Elle exige notamment une attestation du tribunal du pays d'origine permettant au jeune de jouer en France.

Or, il s'agit de jeunes ayant quitté leur pays dans des conditions très difficiles. Il est donc impossible pour eux de fournir ce document. La FIFA impose cette exigence car certains clubs ont, la saison dernière, détourné la réglementation pour intégrer des mineurs étrangers dans leurs structures, via des procédés assimilés à du trafic. Ces pratiques ont concerné des clubs professionnels français.

Suite à ces dérives, la FIFA a bloqué ce type de procédure. La Fédération Française de Football — comme l'a expliqué M. Vilotte — négocie actuellement avec la FIFA pour obtenir un allègement de ce processus. Il semble raisonnablement confiant quant à une issue favorable.

Cependant, la FFF ne prendra aucune décision allant à l'encontre des directives de la FIFA. Si une solution n'est pas trouvée, les jeunes concernés ne pourront pas obtenir de licence. Nous avons déjà écrit plusieurs fois pour alerter sur ce problème, car nous recevons de nombreuses demandes.

J'ai également été en contact avec le département de la Loire-Atlantique, qui a proposé des solutions de tutorat. Cela ne permettra toutefois pas de faire évoluer la position de la FIFA, au moins dans un premier temps. Nous espérons que les négociations aboutiront.

À noter que le football est aujourd'hui le seul sport soumis à cette contrainte : le basket, le handball, etc., n'ont pas cette restriction imposée par leur fédération internationale.

Question - Nicolas Travel, président du Don Bosco Football

Bonjour. Vous avez évoqué le vieillissement de la population, un phénomène que nous constatons également dans le cadre du développement du football diversifié. Nous essayons de promouvoir différentes pratiques comme le foot en marchant, le fitfoot ou d'autres activités.

Une demande revient très souvent chez une partie de nos licenciés : la possibilité, pour les vétérans, de jouer en foot à 8 le dimanche matin. En effet, dans certains districts comme celui du 44, la catégorie vétérans ne peut actuellement évoluer qu'en foot à 11.

Je m'excuse si je fais revenir le sujet sur la table, mais serait-il possible de faire avancer ce dossier afin que les vétérans puissent avoir l'option du foot à 8 le dimanche matin ?

Réponse - Didier ESOR

Merci. Sur ce point, je vais faire une passe au président du district, car ce sujet relève directement de leurs compétences. Ce n'est pas l'objet de cette réunion d'en traiter en détail, mais c'est clairement une demande à adresser à votre district.

19. Vote de tendance sur l'AG de printemps en distanciel/présentiel

Ce temps d'Assemblée Générale de Ligue nous permet aussi de consulter nos clubs et nous souhaitons ce matin recenser vos avis sur notre prochaine AG de printemps et notamment sur la possibilité qu'elle puisse se tenir en format présentiel ou en distanciel. Il s'agit bien d'un vote de tendance uniquement.

Résultat du vote :

Nombre de « Distanciel » : 732 (52.03 %)

Nombre de « Présentiel » : 675 (47.97 %)

Nombre de « Blanc » : 77

20. Structuration des écoles de Foot par M. Xavier LACRAZ, Directeur Technique Régional

Bonjour à toutes et à tous.

Didier a introduit la séance en abordant le projet club et le football des enfants. Je souhaite poursuivre en rappelant que notre message doit être relayé par les clubs : nous devons vous sensibiliser pour permettre la mise en place d'actions concrètes, notamment autour des écoles de foot et du projet club.

L'équipe technique régionale se compose de 21 conseillers techniques, 10 éducateurs techniques départementaux et régionaux, une assistante ainsi que 3 élus. Tous œuvrent au service des clubs.

Avant d'entrer dans le détail, je rappelle les trois piliers de la politique technique nationale :

1. DAP – Développement et Animation des Pratiques

Ce pilier consiste à accompagner les clubs dans le développement de leurs projets et à permettre à toutes et tous, quel que soit l'âge, de pratiquer le football. Cela inclut notamment le foot en marchant, mais aujourd'hui le focus porte sur le football des enfants.

2. La formation des éducateurs

Elle se décline en formations bénévoles et professionnelles. Nous présenterons ensuite l'architecture des diplômes.

3. Le PPF – Projet de Performance Fédérale

Il s'agit d'identifier, sélectionner et orienter les joueurs et joueuses vers les structures les plus adaptées à leur épanouissement, qu'il s'agisse des garçons, des filles, des gardiens ou du futsal.

Ces piliers répondent à plusieurs objectifs : viser une troisième étoile pour les garçons, développer le foot inclusif, renforcer la priorité donnée au football des enfants, accompagner les meilleurs joueurs comme l'ensemble des pratiquants, et améliorer la formation de l'encadrement. Par ailleurs, l'ambition reste forte pour le football féminin, avec l'objectif annoncé d'atteindre 500 000 licenciées, ainsi que pour le futsal.

Focus sur les U6–U13 : une mission éducative prioritaire

Pour les plus jeunes, notre mission est avant tout **éducative**. Une « école de foot », c'est d'abord de l'éducation. Avant même l'apprentissage du jeu, il est essentiel de transmettre les bases : saluer, remercier, respecter, laisser des vestiaires propres. Le football doit servir de support à cette éducation.

Nous devons également porter une attention particulière aux jeunes filles, dont le taux de renouvellement reste insuffisant : encadrement, créneaux, contenus proposés... tout doit être re-questionné pour mieux les accueillir et les fidéliser.

Aujourd'hui, 40 % de nos licenciés ont moins de 13 ans. Cela doit nous interroger : nos clubs consacrent-ils réellement 40 % de leurs moyens et de leur temps à cette catégorie ? La démographie est en baisse, et si nous ne sommes pas performants dans l'accueil, l'attractivité et la fidélisation, nous serons en difficulté.

Une école de foot solide, bien encadrée et bien organisée garantit des équipes jeunes structurées, puis alimente les équipes seniors. C'est un enjeu majeur.

Un bon éducateur n'est pas celui qui gagne en U8 ou en U9, mais celui qui attire et fidélise les enfants. Le très bon éducateur, c'est celui qui garde ses joueurs jusqu'à la fin de saison et les incite à reprendre une licence l'année suivante.

Qualité de l'accueil et attractivité des pratiques

Toutes les disciplines sportives se structurent ; nous devons donc être encore plus vigilants à la qualité de notre accueil. Plusieurs dispositifs existent : Foot à l'école, Puissance Foot, journées portes ouvertes, stages... Autant d'actions pour dynamiser l'école de foot.

Cela concerne aussi les contenus d'entraînement et l'organisation des plateaux. Un travail est en cours pour harmoniser les pratiques et garantir une organisation cohérente sur l'ensemble du territoire (Vendée, Sarthe, Mayenne, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire...).

Encadrement : un enjeu central

Trop souvent, les responsables techniques passent beaucoup de temps sur les équipes à 11 au détriment du foot à effectif réduit. Il faut recentrer la mission sur la gestion de l'école de foot. La fonction de responsable technique de l'école de foot est essentielle : accompagnement des éducateurs, définition des contenus, relation avec les dirigeants, les parents et les services civiques.

Par ailleurs, les enfants, quel que soit leur âge, attendent trois choses d'un éducateur : de la bienveillance, un cadre clair, et la possibilité de progresser.

Les organigrammes doivent être construits avec cohérence, en valorisant toutes les équipes et pas uniquement les équipes A.

Formations : ce qui fonctionne et ce qui doit progresser

Le parcours bénévole (CF U6–U9, U10–U13) fonctionne très bien et répond aux attentes. Le parcours professionnel est lui aussi dynamique, notamment en apprentissage, et une réflexion est en cours pour renforcer le volet « gestion d'école de foot ».

En revanche, la formation DF Responsable École de Foot reste peu suivie. Soit les clubs pensent être suffisamment pourvus, soit la formation est méconnue. Pour rappel, elle représente 2 sessions de 4 jours, complétées par de la formation à distance. Elle est indispensable pour structurer une école de foot.

La formation Accompagnateur d'équipe est tout aussi importante afin d'éviter l'isolement des éducateurs sur les rencontres, notamment sur les plateaux et les matchs de foot à 8.

Le PPF en pratique

Des centres de perfectionnement sont mis en place au niveau régional en U13 pour préparer l'entrée au Pôle Espoirs. Les districts déploient également des centres en U12 et U11. Ils concernent les garçons, les filles et les gardiens. Les clubs peuvent aussi organiser des entraînements par niveau, du décroisement, et proposer des contenus adaptés.

Il est essentiel de s'occuper de tous les joueurs, pas seulement des meilleurs : nous ne savons jamais à l'avance qui deviendra un joueur confirmé.

Évolution du projet club

Une expérimentation est en cours dans le district de la Sarthe, auprès de 16 clubs, concernant un nouvel outil d'accompagnement. L'approche sera différente du système de label : au lieu d'un cahier des charges fédéral à remplir, chaque club – qu'il soit de 50 ou 800 licenciés, orienté loisir ou performance – construira son propre projet club via cet outil. Plus d'informations seront données lors de la prochaine AG.

Conclusion

Je rappelle les trois axes du projet club :

- **Développement et animation des pratiques** : accueillir et permettre la pratique pour tous.
- **Formation** : mieux encadrer grâce à des éducateurs formés.
- **PPF** : proposer des offres adaptées pour s'occuper de tous les joueurs.

L'équipe technique reste à votre disposition. Je termine en partageant le témoignage de Kévin Belly, conseiller technique DAP en Vendée, qui a récemment accompagné le club de Tiffauges-Les Landes sur le thème de l'école de foot. Cette intervention a permis de poser les bases de l'accompagnement pour l'an prochain, en plaçant l'école de foot au centre du projet.

Merci de votre attention et bonne fin d'Assemblée Générale.

21. Clôture de L'Assemblée Générale ordinaire par Didier ESOR, Président

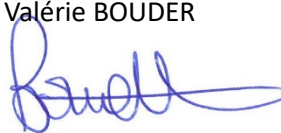
Merci à toutes et à tous d'avoir fait le déplacement dans des conditions difficiles, et d'avoir été aussi nombreux et attentifs. Nous espérons avoir retenu votre attention sur un certain nombre de sujets. De notre côté, nous vous avons écoutés avec intérêt, car chaque question que vous soulevez vous concerne directement et appelle une réponse de notre part.

Nous vous souhaitons une très belle continuation de saison, d'être nombreux sur les terrains cet après-midi et, surtout, de prendre du plaisir.

Le Président,
Didier ESOR



La Secrétaire Générale,
Valérie BOUDER





Assemblée Générale

ANNEXE 1

MEMBRES PRESENTS A L'ASSEMBLEE GENERALE

08 novembre 2025

DELEGUES PRESENTS

DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	AUTIN	Evelyne
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	CHAPELET	Alain
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	COUEDEL	Lea
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	GANTIER	Didier
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	GERBAUD	Yoahn
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	GORAUD	Dominique
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	GUET	Patrice
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	PILET	Dominique
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	ROBERT	Jean-Luc
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	ROUGE	Benoît
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	SERISIER	Armel
DISTRICT MAINE ET LOIRE	CHAIN	Dominique
DISTRICT MAINE ET LOIRE	COURAUD	Clement
DISTRICT MAINE ET LOIRE	DEVID	Serge
DISTRICT MAINE ET LOIRE	GINGREAU	Bernard
DISTRICT MAINE ET LOIRE	GOURDON	Philippe
DISTRICT MAINE ET LOIRE	LECHAT	Hubert
DISTRICT MAINE ET LOIRE	PALUSSIÈRE	Damien
DISTRICT DE LA MAYENNE	PITZ	Patrick
DISTRICT DE LA MAYENNE	VIOT	Robert
DISTRICT SARTHE	BOUQUIER	Jean-Claude
DISTRICT SARTHE	DEGAUGUE	Abel
DISTRICT SARTHE	HERISSON	Damien
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	BURGAUD	Lionel
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	DEBONLIER	Alain
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	DROCHON	Michel
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	MITCHELL	Philipp
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	PELLETIER	Michel
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	PICHERIT	Loic

CLUBS PRESENTS

DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	500041	LA MELLINET DE NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	500268	R.C. ANCENIS-SAINT-GeReON
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	501904	F.C. NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	501941	F.C. DE LA CHAPELLE DES MARAIS
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	501945	ENT.S. DE PORNICHET
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	501948	VOLTIGEURS DE CHATEAUBRIANT
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	501979	COUERON CHABOSSIERE FOOTBALL CLUB
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502138	U.S. THOUAREENNE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502178	ENT.S. DE BLAIN
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502227	U.S. JEANNE D'ARC CARQUEFOU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502518	ENT.S. VALLET
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	509217	U.S. STE ANNE DE VERTOU

DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	510656	LA ST ANDRE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	511875	U.S. ST PHILBERT DE GRANDLIEU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	511986	U.S. STE LUCE S/LOIRE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	512354	AM.ECOLES PONT ROUSSEAU REZE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	512355	NORT A.C.
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	512985	ST PIERRE DE RETZ - ST PERE RETZ
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	513122	ELAN SORINIERES FOOTBALL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	513858	A.C. CHAPELAIN CHAPELLE S/ERDRE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	514661	A.S. LA MADELEINE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	514875	A.S. SAUTRONNAISE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	517159	ET.S. HAUTE GOULAIN
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	517365	ORVAULT SPORTS FOOTBALL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	518479	F.C. BOUAYE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	518734	ENT.S. DRESNY PLESSE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	520085	A.C. BASSE GOULAIN
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	520086	ENT.S. VIGNEUX DE BRETAGNE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	521131	A.S.C. ST MEDARD DE DOULON NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	522724	U. FRATERNELLE ST HERBLAIN
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	523626	J.S.C. BELLEVUE NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	524266	ET. MOUZILLONNAISE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	525241	F.C. LOIRE ET SILLON
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	534841	ST MARC F.
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	540404	A.O.S. PONTCHATEAU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	541371	U. S. VARADAISE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	542491	PORNIC FOOT
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	544136	LANDREAU LOROUX BOTTEREAU SP.C.
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	544184	F.C. REZE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	544923	DON BOSCO FOOTBALL NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	547590	F.C. MOUZEIL TEILLE LIGNE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	551545	ETOILE DU CENS NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	552653	S. C. NORD ATLANTIQUE DERVAL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	553847	U. S. LA BAULE / LE POULIGUEN
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	560519	FOOTBALL CLUB BASSE LOIRE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	561182	FC ST JULIEN DIVATTE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	580575	SAVENAY MALVILLE PRINQUIAU FOOTBALL CLUB
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	580726	ST HERBLAIN PEPITE FUTSAL CLUB
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	581259	LE CELLIER MAUVES F.C.
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	581899	F.C. GRAND LIEU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	582222	SAINT SEBASTIEN F. C.
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	582328	NANTES METROPOLE FUTSAL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	590211	ST NAZAIRE ATLANTIQUE FOOTBALL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	590304	VIEILLEVIGNE LA PLANCHE ASSOCIATION SPORTIVE FOOT
DISTRICT MAINE ET LOIRE	500106	S.O. CHOLETAIS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	501894	E.S. SEGRE HA FOOTBALL
DISTRICT MAINE ET LOIRE	501931	ANGERS S.C.O.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	502159	S.C.NOTRE DAME DES CHAMPS ANGERS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	502249	U.S. BEAUFORT EN VALLEE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	502375	INTREPIDE ANGERS F.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	506121	CHALONNES CHAUDEFONDS FOOTBALL
DISTRICT MAINE ET LOIRE	509143	VAILLANTE ANGERS FOOTBALL CLUB
DISTRICT MAINE ET LOIRE	511715	A.S. IND. MURS ERIGNE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	513166	FOY.ESPE. DE TRELAZE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	515328	ESP.S. DE BOUCHEMAINE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	516991	S.C. ANGEVIN
DISTRICT MAINE ET LOIRE	520216	CROIX BLANCHE ANGERS FOOTBALL
DISTRICT MAINE ET LOIRE	521512	ENT.S. L'AUBANCE BRISSAC QUINCE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	521555	ESP.S. DE MONTILLIERS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	522033	S.C. BEAUCOUZE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	540442	FOOTBALL CLUB BEAUPREAU LA CHAPELLE

DISTRICT MAINE ET LOIRE	541206	A.S. SEICHES S/LE LOIR MARCE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	541297	AV.S. SAINT PIERRE MONTREVAULT
DISTRICT MAINE ET LOIRE	544109	MONTREUIL JUIGNE BENE F.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	545613	POMJEANNAIS JEANNE D'ARC
DISTRICT MAINE ET LOIRE	546318	F.C. PELLOUAILLES CORZE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	548580	SPORTING TRELAZE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	548899	O. SAUMUR F.C.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	549783	LCDF ANGERS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	550733	A.S. TIERCE CHEFFES
DISTRICT MAINE ET LOIRE	550828	SPORTING CLUB OREE LOIRE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	552655	ANDREZE JUB-JALLAIS F. C.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	553233	A.S. ST HILAIRE VIHIERES ST PAUL
DISTRICT MAINE ET LOIRE	561164	MAYBeLeGER FC
DISTRICT MAINE ET LOIRE	580940	CHEMILLE MELAY OLYMPIQUE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	581902	ST ANDRE ST MACAIRE F. C.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	582294	F. C. LONGUENEE EN ANJOU
DISTRICT MAINE ET LOIRE	590114	BAUGE EN AVANT BAUGEOIS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	590115	CHRISTOPHESEGUINIERE
DISTRICT DE LA MAYENNE	500016	ST. LAVALLOIS MAYENNE F.C.
DISTRICT DE LA MAYENNE	500511	L'ERNEENNE
DISTRICT DE LA MAYENNE	501949	C.A. EVRONNAIS
DISTRICT DE LA MAYENNE	502153	FOOTBALL CLUB DU CRAONNAIS
DISTRICT DE LA MAYENNE	502177	A.S. MARTIGNE S/ MAYENNE
DISTRICT DE LA MAYENNE	502188	AMBRIERES CIGNE FOOTBALL
DISTRICT DE LA MAYENNE	502235	U.S. ST BERTHEVIN LES LAVAL
DISTRICT DE LA MAYENNE	502271	A.S. MESLAY DU MAINE
DISTRICT DE LA MAYENNE	502382	ANCIENNE CHATEAU GONTIER
DISTRICT DE LA MAYENNE	508666	LOUVERNE SP.
DISTRICT DE LA MAYENNE	508674	ASPTT LAVAL
DISTRICT DE LA MAYENNE	510493	U.S ST PIERRE LA COUR - PORT-BRILLET
DISTRICT DE LA MAYENNE	513749	U.S. DYONISIENNE
DISTRICT DE LA MAYENNE	519910	A. LAIGNe LOIGNe
DISTRICT DE LA MAYENNE	521840	A.S. VAIGES
DISTRICT DE LA MAYENNE	522049	U.S. ENTRAMMAISE
DISTRICT DE LA MAYENNE	522683	A.S.OM. MONTENAY
DISTRICT DE LA MAYENNE	522949	U.S. CHANGEENNE
DISTRICT DE LA MAYENNE	527714	FOOTBALL CLUB SOULGE SUR OUETTE LOUVIGNE
DISTRICT DE LA MAYENNE	528431	F.C. CHATEAU GONTIER
DISTRICT DE LA MAYENNE	528774	A.S. CONTEST ST BAUELLE
DISTRICT DE LA MAYENNE	531444	A.S. DU BOURNY
DISTRICT DE LA MAYENNE	547612	U.S. MERAL COSSE LE VIVIEN
DISTRICT DE LA MAYENNE	548126	ST. MAYENNAIS F.C.
DISTRICT DE LA MAYENNE	554193	FUTSAL BAZOUGERS
DISTRICT DE LA SARTHE	500351	VELO S. FERTOIS
DISTRICT DE LA SARTHE	501898	C. OM. CASTELORIEN
DISTRICT DE LA SARTHE	501926	SABLE S/ SARTHE F.C.
DISTRICT DE LA SARTHE	501961	R.C. FLECHOIS
DISTRICT DE LA SARTHE	502267	AUVERS POILLE BRULON F.C.
DISTRICT DE LA SARTHE	502419	GAZELEC S. DU MANS
DISTRICT DE LA SARTHE	502544	J.S. COULAINES
DISTRICT DE LA SARTHE	508482	U.S. MANSIGNE
DISTRICT DE LA SARTHE	509947	ECOMMOY F.C.
DISTRICT DE LA SARTHE	511629	U.S. NAUTIQUE SPAY
DISTRICT DE LA SARTHE	511708	C.S. CHANGE
DISTRICT DE LA SARTHE	515078	ENT.S. MONCEENNE
DISTRICT DE LA SARTHE	519603	J.S. ALLONNES
DISTRICT DE LA SARTHE	522008	A.S. MULSANNE - TELOCHE
DISTRICT DE LA SARTHE	524226	ET. DE LA GERMINIERE
DISTRICT DE LA SARTHE	524317	U.S. GUECELARD

DISTRICT DE LA SARTHE	530471	F.C. ST SATURNIN LA MILESE
DISTRICT DE LA SARTHE	537103	LE MANS FOOTBALL CLUB
DISTRICT DE LA SARTHE	553698	U.S. ARNAGE PONTLIEUE
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	506931	AM.S. LA CHATAIGNERAIE
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	507000	VENDEE FOOT CLUB LA ROCHE SUR YON
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	507116	MONTAIGU VENDEE FOOTBALL
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	507610	LA FRANCE D'AIZENAY
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	507748	VENDEE LES HERBIERS FOOTBALL
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	507787	F. C. ESSARTAIS
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	512163	ESOF VENDEE LA ROCHE S/YON
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	512518	LOUPS S. GRASLA LES BROUZILS
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	513285	LA VIGILANTE DE ST FULGENT
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	514419	E.S. ST DENIS LA CHEVASSE
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	516561	VENDEE POIRE SUR VIE FOOTBALL
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	520825	CHAUCHE COPECHAGNIÈRE FOOTBALL OLYMPIQUE
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	521734	MOUILLERON LE CAPTIF SP.
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	541382	VENDEE FONTENAY FOOT
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	542301	F.C. DES ACHARDS
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	544220	F.C. CHAVAGNES-LA RABATELIERE
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	548894	F.C. CHALLANS
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	551170	POUZAUGES BOCAGE FC
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	552171	SEVREMONT FOOTBALL CLUB
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	554370	JARD AVR MOUT SA FC
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	560129	LES SABLES VENDEE FOOTBALL
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	563759	FOOTBALL CLUB STE-CECILE ST-MARTIN DES NOYERS
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	580852	ST LAURENT MALVENT F.C.
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	581933	LUCON F. C.
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	582724	ST GEORGES GUYONNIERE F.C.